

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 avril 2026

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 avril 2026

2026 V.22 Vœu relatif au maintien du PSG au Parc des Princes.

Le Conseil de Paris,

Considérant que le « Paris Saint-Germain » et le « Parc des Princes » partagent une histoire indissociable et constituent un élément majeur de l'identité sportive, populaire et culturelle de Paris ;

Considérant que les supporters parisiens sont dans leur immense majorité attachés à la présence du PSG au sein du Parc des Princes, en particulier le CUP Solidarité ;

Considérant que les négociations entre la Ville de Paris et le club sont dans une impasse depuis 2023, conséquence d'années d'ambiguïtés et de revirements sur la question de la vente, après des discussions engagées dès 2020 ;

Considérant que le club souhaite acquérir le stade pour sécuriser ses investissements, après avoir déjà engagé plus de 75 à 100 millions d'euros de travaux, et envisage un projet d'agrandissement pouvant atteindre 500 millions d'euros ;

Considérant que l'exécutif parisien a adopté le vœu V. 157, le 23 octobre 2024, indiquant "que soit réaffirmée l'appartenance du Parc des Princes au patrimoine de la Ville de Paris et qu'il fallait trouver un "montage satisfaisant les parties, mais n'impliquant pas sa cession" ;

Considérant que cette position de refus systématique de la part de l'exécutif parisien l'a conduit à ne procéder à aucune évaluation de la valeur patrimoniale de l'enceinte sportive du Parc des Princes ;

Considérant que la Ville de Paris a successivement refusé la vente, évoqué des négociations, puis proposé un bail emphytéotique rejeté par le club, contribuant à la rupture du dialogue et à l'évocation par le club d'un départ vers d'autres sites, notamment à Poissy ou Massy ;

Considérant qu'une réunion entre le club et ces collectivités s'est tenue le 13 avril 2026, confirmant la réalité du risque de départ et créant une urgence et une pression sur le Conseil de Paris ;

Considérant que la communication présentée au Conseil de Paris demeure insuffisamment précise, notamment en raison de l'absence de calendrier clair, d'études d'impact préalables et du manque de garanties sur les modalités concrètes du projet ;

Considérant qu'aucunes garanties ne sont apportées par cette communication s'agissant de la défense du sport de proximité et notamment du Stade Français et de Géo André en dépit de leur importance pour la vitalité de la pratique sportive dans le quartier et à Paris ;

Considérant qu'aucun dispositif de concertation avec les riverains du 16^e arrondissement n'est explicitement prévu, alors même qu'un projet de transformation de grande ampleur de la Porte de Saint-Cloud est évoqué ;

Considérant qu'un tel projet de réaménagement urbain aura des conséquences majeures en matière de mobilité, sécurité et cadre de vie, qui doivent être anticipées et encadrées ;

Sur proposition de Gregory Canal, Rachida Dati et les élus du groupe Paris Liberté !

Émet le vœu que la Ville de Paris :

- Contribue à maintenir durablement le Paris Saint-Germain au Parc des Princes en affirmant clairement qu'il s'agit d'un objectif prioritaire, qui fasse l'objet d'un engagement clair dans toute négociation avec le club ;
- Conditionne toute évolution juridique du stade, notamment une cession ou la conclusion d'un nouveau bail emphytéotique, à des contreparties claires et explicites, incluant :
 - o la réalisation préalable d'études d'impact complètes et indépendantes portant sur les mobilités, la sécurité et l'insertion urbaine du projet ;
 - o la réalisation d'une évaluation de la valeur patrimoniale de l'enceinte sportive ;
 - o la mise en place d'une concertation approfondie avec la Mairie du 16^{ème}, les instances de concertation locale, les riverains, en particulier ceux du 16^e arrondissement, tout au long du projet ;
 - o l'adoption d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) garantissant l'affectation transparente du produit de la vente ou des revenus supplémentaires du bail ;
- Utilise le produit de la vente du Parc des Princes pour soutenir le sport en rénovant les équipements vétustes à Paris, avec une attention particulière portée au 16^e arrondissement et en créant des nouveaux dans les arrondissements sous-dotés.
- Intègre la création d'un grand espace ouvert et accessible, à destination des familles et des habitants, comprenant des espaces publics de qualité, des équipements sportifs de proximité rénovés, notamment le stade Géo-André et les installations existantes ;
- S'engage financièrement dans un programme de réaménagement urbain (chaussée, trottoirs, plantation d'arbres pleine terre, etc.) des abords immédiats du Parc des Princes, Géo André et de Jean Bouin, en collaboration avec Boulogne-Billancourt ;
- S'engage à revoir la convention avec la Fondation PSG pour soutenir celle-ci dans le développement de ses actions ainsi que ses programmes éducatifs et sportifs partout sur le territoire parisien.